

Supreme Court of Canada / Cour suprême du Canada

(le français suit)

JUDGMENT TO BE RENDERED IN APPEAL

March 14, 2016

For immediate release

OTTAWA – The Supreme Court of Canada announced today that judgment in the following appeal will be delivered at 9:45 a.m. EDT on Friday, March 18, 2016. This list is subject to change.

PROCHAIN JUGEMENT SUR APPEL

Le 14 mars 2016

Pour diffusion immédiate

OTTAWA – La Cour suprême du Canada annonce que jugement sera rendu dans l'appel suivant le vendredi 18 mars 2016, à 9 h 45 HAE. Cette liste est sujette à modifications.

Commission scolaire de Laval et autre c. Syndicat de l'enseignement de la région de Laval et autre (Qc) ([35898](#))

35898 *Commission scolaire de Laval, Fédération des commissions scolaires du Québec v. Syndicat de l'enseignement de la région de Laval, Fédération autonome de l'enseignement*

Labour relations - Judicial review - Standard of review applicable in this case - Whether reasons and intentions that members of school board's executive committee may have stated or had in course of deliberations in issue are unknowable - Whether principle of deliberative secrecy applies to those deliberations.

Origin of the case: Quebec

File No.: 35898

Judgment of the Court of Appeal: March 21, 2014

Counsel: Yann Bernard, René Paquette, Geneviève Beaudin and Serge Gaudet for the appellants
Daniel Sauvé and Audrey Limoges-Gobeil for the respondent Syndicat de l'enseignement de la région de Laval
Stéphane Forest for the respondent Fédération autonome de l'enseignement

35898 *Commission scolaire de Laval, Fédération des commissions scolaires du Québec c. Syndicat de l'enseignement de la région de Laval, Fédération autonome de l'enseignement*

Relations de travail - Révision judiciaire - Quelle est la norme de contrôle applicable en l'espèce? - Les motifs et intentions que peuvent avoir exprimés ou entretenus les membres du Comité exécutif de la Commission scolaire dans le cadre des délibérations en cause sont-ils inconnaisables? - Le principe du secret du délibéré s'applique-t-il à ces délibérations?

Origine: Québec

N° du greffe: 35898

Arrêt de la Cour d'appel: le 21 mars 2014

Avocats: Mes Yann Bernard, René Paquette, Geneviève Beaudin, et Serge Gaudet pour les appelantes
Mes Daniel Sauvé et Audrey Limoges-Gobeil pour l'intimé Syndicat de l'enseignement de la région de Laval
Me Stéphane Forest pour l'intimée Fédération autonome de l'enseignement

Supreme Court of Canada / Cour suprême du Canada :
comments-commentaires@scc-csc.ca
(613) 995-4330